

**CONTRAT DE LOCATION DU CHALET COMMUNAL**  
**« CANNELLE » 6 personnes**

\*\*\*\*\*

**Entre la Commune de Blesle, représentée par Pascal GIBELIN, Maire de BLESLE,**

**Et,**

Nom : Prénoms :

Adresse :

N° Téléphone :

Nombre de personnes : dont enfants :  
Animaux : Lesquels :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Commune de Blesle loue un Chalet de 26.5 m<sup>2</sup> - 2 chambres. Il est situé sur le Camping Municipal de La Bessière 43450 BLESLE.

Le couchage est prévu pour 6 personnes. Sont fournis la vaisselle, batterie et ustensiles de cuisine, cafetière électrique, réfrigérateur, en literie nécessaire de couchage, (draps et taies non fournis).

**A la charge du locataire : se munir de draps et taies, et obligation de remplacer tout objet perdu ou détérioré.**

**Durée du contrat :**

Nombre de jours :

Arrivée le : à partir de 15 heures

Départ le : avant 10 heures

**Prix convenu :**

Pour cette période de location est de € , charges comprises (HORS taxe de séjour).

La location deviendra ferme lorsque nous recevrons par retour du courrier un exemplaire du contrat rempli, signé, et accompagné des arrhes d'un montant de : Euros (correspondant à 25%

du montant de la location). Chèque établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Le solde : Euros + taxe de séjour, sera versé à l'arrivée.

**Clauses particulières :**

Le chalet doit être rendu dans le même état de propreté que lors de votre arrivée. En cas d'annulation de la location par le locataire, les arrhes resteront acquises au propriétaire.

Fait à le

En DEUX originaux.

Signatures des parties (précédées de la mention "Lu et Approuvé")

Le Maire,

Le Locataire,